

Instructeur de conduite automobile

RNCP5401 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	333t
Code(s) ROME	K2110
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/04/2009

Certificateur(s)

ECOLE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRAIN DE TOURS

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'instructeur de conduite automobile exerce son activité :

- Tout d'abord en tant que moniteur chef chargé d'assurer l'organisation de l'instruction de code, de conduite et ou de maniabilité. Responsable d'une section « instruction élémentaire de conduite » (30 personnes), il veille au bon déroulement des séances d'instruction et doit être capable d'organiser l'instruction et de former et instruire les futurs moniteurs et aides moniteurs.
- Puis en tant que moniteur expert, il est chargé de l'organisation concrète des cours, de la vérification du contenu pédagogique et de son application.

Il met en conformité les matériels avec le code de la route et propose des améliorations susceptibles de renforcer la qualité de l'instruction.

Le détenteur du titre est un guide précieux pour tous les usagers de la route. Il possède une maîtrise de la réglementation et de la pédagogie en matière d'enseignement du code de la route et de la conduite automobile ainsi que des compétences affirmées dans le domaine de la prévention et de la sécurité routière.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

CAPACITES ATTESTEES : 1 Compétences transversales

- Etre capable de travailler en équipe.
- Etre organisé et méthodique.
- Connaître les principes de l'exercice du commandement.
- Connaître les différentes formes d'organisation du travail.
- Savoir privilégier la sécurité.
- Avoir des compétences managériales.
- Connaître les principes essentiels de la pédagogie.
- Connaître les principes d'élaboration d'un document à caractère pédagogique.
- Savoir utiliser les différents outils et techniques pédagogiques.

2 Compétences opérationnelles

- Connaître les différentes sources documentaires.
- Connaître les principes de la prévention et de la sécurité routière.
- Connaître la réglementation concernant la sécurité d'emploi des matériels.
- Connaître la réglementation en matière de conduite des véhicules.
- Savoir mettre en œuvre la réglementation en matière d'instruction de conduite (système ESPOIR).

- Connaître l'entretien des véhicules (planification des visites et mise en œuvre des règles d'entretien).
- Savoir effectuer un diagnostic de pannes.
- Savoir organiser et mettre en œuvre une séance d'instruction de conduite, de maniabilité et de code.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'instructeur de conduite automobile exerce au sein d'un centre d'instruction élémentaire de conduite (CIEC) de 80 formateurs environ. Il enseigne à des adultes la conduite de véhicules à moteur. Aux ordres du chef de centre pour emploi, il dépend du commandant d'unité pour tout de qui concerne l'exécution de la mission.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Familles professionnelles (FAP)	W1X80 — Formateurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 535
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	W1X80 — Formateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Président du jury de délivrance du titre Le général commandant les écoles de la logistique et du Train.
- Un collège professionnel comprenant :
 - o Un chef de centre d'instruction élémentaire de conduite.
 - o Un représentant « certifié » : un titulaire de la certification (depuis plus de 2 ans et moins de 8 ans) occupant un emploi ciblé par la certification, choisi par le pilote de métier au choix au sein des forces ou parmi le personnel de réserve.
- Un collège enseignant comprenant :
 - o Le directeur général de la formation des écoles de la logistique et du Train.
 - o Un sous-officier servant en centre d'instruction élémentaire de conduite.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est constitué de 5 à 7 personnes. Le chef de l'établissement certificateur, président de droit, désigne les membres parmi les noms transmis par les pilotes de métier . Ceux-ci sont légalement « représentant qualifié de la profession, pour moitié employeurs, pour moitié salariés ».

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 21/04/2009

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP3065

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5401/>